Monsieur le Directeur Académique,

Nos organisations syndicales se sont adressées le 23 mars 2021 au ministre de l'Education Nationale à propos du profilage des postes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire.

Dans notre département plus particulièrement, ce profilage a été instauré depuis plusieurs années et se voit encore aggravé avec le dédoublement des GS pour la prochaine rentrée.

Le guide de mobilité que vous avez publié pour notre département, en application de la circulaire académique, met en œuvre un dispositif de recrutement inégalitaire sur ces postes qui, de plus, remet en cause la réglementation en matière de temps partiel : inscription dans le vivier de façon automatique sans entretien pour certains, entretien avec conditionnement d'abandon de temps partiel pour d'autres, demande de l'avis du directeur d'école par des IEN...

Mais au-delà de ces modalités de recrutement très contestables, comment comprendre et accepter que, pour pouvoir rester sur leur poste, les enseignants doivent justifier, lors de ces entretiens avec leur hiérarchie, de leurs compétences à exercer des missions qu'ils assument déjà devant deux fois plus d'élèves, et même envisager une mutation s'ils n'étaient pas retenus ?

Pour nos organisations syndicales, même si notre département est particulièrement avancé dans ce profilage, même si le serveur du mouvement est déjà ouvert, il est encore temps de revenir à l'essentiel : les professeur-e-s des écoles sont des personnels qualifiés, concepteurs et conceptrices de leur enseignement, habitué-es à travailler entre pairs dans leur école. En leur demandant encore une fois de faire leurs preuves, l'administration nie leur polyvalence et leur professionnalité.

Monsieur le directeur académique, la confiance envers les équipes pédagogiques, enseignant-e-s dont les directeurs et directrices d'école, doit s'appliquer à leur capacité à choisir les organisations et à mettre en œuvre les enseignements dans le respect cadre du décret de 1989 sur la direction d'école.

Les organisations SE-UNSA, SNUDI-FO et SNUipp-FSU réaffirment leur attachement aux règles du mouvement qui garantissent l'égalité de traitement des enseignant-e-s. Elles exigent donc, comme l'ont fait nos organisations nationales auprès du Ministre, l'abandon du profilage massif des postes dans le département du Gard et la garantie que les règles du mouvement basées sur un barème transparent soient respectées.

Nous serons, par ailleurs, extrêmement vigilants à ce que la réglementation en matière de droit au temps partiel soit strictement respectée dans le Gard.

Les délégués du personnel Se-UNSA, Snudi-FO et SNUipp-FSU